

## URBANISME

### Avis au Public

#### Plan d'aménagement général – Evaluation sur les incidences environnementales

Conformément à l'article 10 de la modifiée du 22 mai 2008 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement, le public est informé de l'adoption du plan d'aménagement général de la commune de Clervaux.

Le document avec les informations requises suivant les dispositions de la loi précitée, est déposé au secrétariat communal, au château de Clervaux, montée du Château à Clervaux, où le public peut en prendre connaissance.

Le document précité peut être consulté sous forme électronique au site : [www.clervaux.lu](http://www.clervaux.lu)

Clervaux, le 20 janvier 2020.

Emile Eicher, bourgmestre  
Georges Michels, échevin  
Romain Braquet, échevin